



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 11 AVRIL 2023

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11

Le 11 avril 2023, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

Présents : Mesdames DECERLE, BEGUERY, LE BRETON, MENDES, VIVIER, DESCAMPS, VALLEE et Messieurs LEK, LIGNEUX, TOUIN

Absents excusés : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame DIL pouvoir à Madame LE BRETON, Madame LE MANACH

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N°7	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Le résultat d'exécution du budget 2022 du CCAS est le suivant :

Sections	Résultats de clôture de l'exercice précédent 2021		Opérations de l'exercice 2022		Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2022	
	Déficit	Excédent			Déficit	Excédent
Fonctionnement		14 118,39 €	Recettes	44 037,86 €		6 951,39 €
			Dépenses	37 086,47 €		
			Excédent	6 951,39 €		
TOTAL						21 069,78 €

Après avoir présenté le compte administratif, et conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités Territoriale, la Vice-Présidente Viviane DECERLE quitte la séance et confie la présidence à Mme LE BRETON afin de procéder au vote du CA 2022,

LE COMITE,
Après en avoir délibéré,

VOTE A L'UNANIMITÉ le compte administratif tel que présenté.

